

Liste des documents pour un Voyage à titre professionnel

Vous souhaitez vous rendre en Allemagne pour affaires et ne séjournerez pas plus de 90 jours

Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et une photocopie lisible. Tous les documents qui ne sont pas écrits en langue française doivent être traduits en langue allemande.

- Un formulaire de demande de visa Schengen** rempli sur [VIDEX](#) (Deutsch/Französisch)
- Une photo d'identité** récente (max 6 mois), en couleur avec fond blanc.
- Un passeport délivré depuis moins de 10 ans**, contenant au moins 1 feuillet encore vierge et dont la durée de validité est supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'espace Schengen + 1 copie de la page signalétique et des pages utilisées.
- Lettre d'invitation d'une entreprise** de l'État membre de destination, indiquant le(s) nom(s) et prénom(s) de la (des) personne(s) invitée(s), l'objet du voyage, la durée du séjour et des informations sur le mode de financement du séjour.
- Preuves documentaires de la relation d'affaires (contrats, factures, correspondance, preuve d'importation, etc.).
- Justificatifs de la stabilité de la situation socioéconomique (permettant d'apprécier l'intention du demandeur de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa demandé)

Fonctionnaires : acte de nomination.

- **Employés** : attestation de travail ou contrat de travail récent et fiches de salaire des trois derniers mois, attestation d'affiliation au régime national de sécurité sociale (CNSS) et autorisation de congé/de mission délivrée par un employeur ;
- **Agriculteurs** : preuve du statut, carte de l'agriculteur et dernière déclaration de revenus annuels ou titre de propriété.

Preuve de moyens de subsistance au cours du (des) séjour (s) sur le territoire des États membres

- Relevés bancaires des trois derniers mois ; et
- Frais couverts par l'organisation d'accueil/d'envoi (certains États membres exigent un formulaire national spécifique) ; ou
- Frais couverts par un particulier (et preuve des moyens à la disposition des garants) (certains États membres exigent l'utilisation d'un formulaire national spécifique) ; ou
- Autres moyens financiers disponibles durant le séjour (relevés de cartes de crédit)

Preuve de l'hébergement pendant le (ou les) séjour(s) :

- Attestation d'hébergement fournie par l'entreprise hôte ; ou
- Réservation d'hôtel ou preuve de moyens suffisants pour couvrir les frais d'hébergement ; ou
- Confirmation de l'hébergement privé, indiquant que les frais seront pris en charge par l'hôte ; ou Preuve de la location ou de la propriété d'un bien immobilier.

Une assurance médicale de voyage, mentionnant être valable dans tout l'espace Schengen et pour toute la durée du séjour. La couverture minimale est de 30.000 EUR, qui couvre les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, les frais de soins médicaux d'urgence, les frais de soins hospitaliers d'urgence et les frais de décès, pendant votre séjour.

Réservation ou billet aller-retour.

Certificat de vaccination - si applicable.